



GLACY+

**Global action on Cybercrime Extended
Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie**

Version 25 October 2021

3.2.7 Réseau international des formateurs judiciaires nationaux

Série d'ateliers entre professionnel(le)s

Novembre 2021 – juin 2022, en ligne

**Soutenue par les projets CyberEast, CyberSouth,
GLACY+ et iPROCEEDS-2**

Agenda

Contexte et justification

Étant donné que les sociétés du monde entier dépendent des technologies de l'information et de la communication, des efforts importants sont nécessaires pour doter les juges et les procureurs des compétences nécessaires, notamment par la formation et la mise en réseau. Conformément à un rapport du Conseil de l'Europe «si dans de nombreux pays, les autorités répressives ont pu renforcer leurs capacités d'enquêter sur la cybercriminalité et de sécuriser les preuves électroniques, cela semble avoir été moins le cas pour les juges et les procureurs ». L'expérience montre que dans la plupart des cas, les juges et les procureurs rencontrent des difficultés pour faire face aux nouvelles réalités du cyber-monde. Des efforts particuliers sont donc nécessaires pour permettre aux juges et aux procureurs de poursuivre et de juger la cybercriminalité et d'utiliser les preuves électroniques grâce à la formation, au réseautage et à la spécialisation¹.

Même si des actions et des mesures substantielles ont été prises aux niveaux régional et national pour garantir l'accès à une formation spécialisée appropriée des services judiciaires et de poursuite, y compris avec le soutien des projets de renforcement des capacités, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

¹ « Formation des juges et des procureurs en matière de cybercriminalité : un concept » https://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/LisbonNetwork/meetings/Autre/2079-train-concept_4_provisional_8oct09_fr.pdf

Funded
by the European Union
and the Council of Europe



EUROPEAN UNION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Implemented
by the Council of Europe

Le Conseil de l'Europe a soutenu les autorités judiciaires à répondre à ce besoin par le biais d'initiatives mondiales de renforcement des capacités, en dispensant des cours de formation judiciaire sur la cybercriminalité et les preuves électroniques dans un grand nombre de pays, en formant des pools de juges, magistrats et procureurs à devenir eux-mêmes des formateurs sur ces questions, et en travaillant avec les établissements de formation pour intégrer les modules pertinents dans les programmes d'études ordinaires.

La deuxième réunion du Réseau international des formateurs judiciaires nationaux sur la cybercriminalité et les preuves électroniques (« le **Réseau** ») a eu lieu le 17 novembre 2020 et a été consacrée à examiner la possibilité de créer un mécanisme permettant de connecter et de mettre en réseau les formateurs judiciaires et favoriser la cohérence du matériel de formation et des méthodes de prestation de la formation.

Lors de la réunion plénière du Réseau du 29 janvier 2021, les membres participant(e)s ont convenu d'utiliser les termes de référence du Réseau (« ToR ») comme règles de fonctionnement du Réseau. Le plan d'action à court terme pour 2021 ainsi que le plan de travail ont également été discutés et approuvés. Le plan d'action à court terme pour 2021 comprend une série d'ateliers en ligne de professionnel(le)s aux professionnel(le)s (« ateliers P2P ») à déployer de février à juillet 2021.

Dans la première Réunion de coordination du comité directeur du réseau, il a été conclu qu'étant donné le succès de la série initiale, elle se poursuivra avec 8 autres ateliers répartis entre novembre 2021 et juin 2022.

Les ateliers P2P seront animés par des membres du réseau qui ont exprimé leur intérêt pour la conception et la réalisation de tels ateliers, sur des sujets proposés par les membres du réseau. A ce jour, 12 ateliers en ligne au format de 1,5h (1h de présentation, 30 min de questions & réponses) ont été confirmés et doivent être organisés dans les 6 prochains mois (2 sessions par mois).

Résultat attendu

Réalisée au titre de l'Objectif 3 Résultat 3.2.7 « Organiser des réunions régionales pour partager l'expérience et fournir des conseils aux pays voisins » du projet, la mission devrait faire progresser l'activité du Réseau et mettre en œuvre le plan d'action en organisant la série d'ateliers de professionnel(le)s aux professionnel(le)s, visant à partager des idées et des connaissances sur des sujets spécifiques de la cybercriminalité et des preuves électroniques.

L'atelier de **novembre** se concentrera sur deux thèmes principaux :

- La pertinence et l'admissibilité des preuves électroniques dans les procédures pénales
- Techniques d'enquête sur la cybercriminalité

Les résultats attendus de l'atelier de **novembre**:

- Accroître les connaissances des participants sur les thèmes spécifiques de la cybercriminalité et des preuves électroniques ;
- Offrir aux membres du Réseau l'occasion d'interagir avec leurs pairs et de partager leur expertise.

Vous pouvez accéder à plus d'informations sur les ateliers sur la [page Web](#) dédiée de l'événement.

Participants

L'événement est ouvert aux membres des Réseaux, aux délégués qui ont participé aux précédentes réunions du Réseau et qui ont déjà exprimé leur intérêt formel à en faire partie et aux juges, procureurs, représentants des institutions de formation et autres acteurs de la formation judiciaire des pays soutenus par les initiatives de renforcement des capacités du C-PROC.

Arrangements administratifs et emplacement

En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions mondiales aux déplacements et aux réunions physiques, l'événement se tiendra à distance via une plate-forme de visioconférence.

Interprétation

L'interprétation simultanée sera fournie en anglais / arabe / espagnol / français / portugais / russe.

Projet d'ordre du jour

03 novembre 2021

HEURE (UTC)	Preuves électroniques et enquêtes sur la cybercriminalité
12h00	Remarques introductives <ul style="list-style-type: none">• <i>Conseil de l'Europe</i>
12h10	Pertinence et admissibilité des preuves électroniques dans les procédures pénales <ul style="list-style-type: none">• <i>Pareemala Devi Mauree, Bureau du directeur des poursuites pénales, Maurice</i>
12h30	Le traitement des affaires pénales et des preuves électroniques dans le système judiciaire sénégalais <ul style="list-style-type: none">• <i>Alassane Ndiyae, Ministère de la Justice-Direction des Affaires Pénales et des Grâces, Sénégal</i>
12h50	Le traitement et l'analyse des preuves numériques <ul style="list-style-type: none">• <i>Rafael Ramos, Ministère public du Chili</i>
13h10	Questions & Réponses
13h30	Fin de l'évènement

Contact

Au Conseil de l'Europe :

Catalina STROE
Cheffe de Project
Bureau du programme sur la cybercriminalité
du Conseil de l'Europe (C-PROC)
Bucarest, Roumanie
Catalina.stroe@coe.int